

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

---

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF225

présenté par  
M. Giraud, rapporteur général

-----

### ARTICLE 2 BIS F

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer l'article 2 *bis* F introduit par le Sénat visant à créer un abattement sur le revenu imposable au titre des frais de déplacement engagés par les conseillers municipaux.